



**Agence
Télégraphique
Suisse**

17.12.2009

Prise en charge d'enfants

Le Conseil fédéral veut lancer un nouveau projet plus souple

Berne (ats) Une autorisation ne doit être nécessaire à l'avenir que pour les personnes qui accueillent des enfants contre rémunération. Cette obligation ne doit concerner ni les proches ni les nounous. Vu la levée de boucliers suscitée par son projet initial, le Conseil fédéral fait marche arrière.

Tirant les leçons des critiques, le gouvernement a demandé à Eveline Widmer-Schlumpf de revoir sa copie et d'ouvrir une nouvelle consultation. La ministre de la justice a déjà fait son mea culpa: elle a admis en novembre que les durcissements préconisés allaient trop loin concernant les personnes qui donnent un coup de main en gardant des enfants de leur entourage proche.

Le premier projet voulait que les amis, voisins ou connaissances gardant des enfants plus de 20 heures par semaine détiennent une autorisation. Désormais, cette obligation ne vaudra que pour les personnes payées pour cette tâche. Les parents et les proches en seront exemptés, qu'ils gardent les enfants gratuitement ou non.

Les personnes qui s'occupent d'un enfant au domicile des parents, par exemple les nounous, n'auront pas non plus besoin d'autorisation. Dans ces cas-là, l'autorité n'exercera pas de surveillance et n'exigera pas d'avoir suivi une formation continue.

(SDA-ATS\ /fp/fk)